



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-sixième session

14-25 mars 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »**

Aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

**Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive
chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes**

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale, passe en revue les aspects normatifs de l'activité menée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en 2021, qui consistent notamment en un appui fonctionnel aux mécanismes intergouvernementaux. La contribution de l'Entité à la mise en œuvre des orientations générales formulées par la Commission de la condition de la femme pour mener une action climatique tenant compte des questions de genre y est également soulignée, notamment par des exemples des activités opérationnelles conduites par l'Entité dans diverses régions.

* [E/CN.6/2022/1](#).



I. Introduction

1. En 2021, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a continué d'aider les États Membres à accélérer leurs avancées vers l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles au moyen de recherches, d'analyses de l'action gouvernementale et de recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général. Elle a essentiellement mis l'accent sur les activités liées à l'offre d'orientations générales et à l'analyse de données, ainsi qu'à l'élaboration de son nouveau Plan stratégique 2022-2025 (voir [UNW/2021/6](#)).

2. L'Entité a continué de soutenir le renforcement des normes et règles internationales dans le contexte de la lutte contre les effets disproportionnés de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les femmes et les filles, qui creusent les inégalités structurelles existantes et compromettent les progrès accomplis sur la voie de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et toutes les filles. Le travail qu'elle fait pour transposer des cadres normatifs en résultats concrets pour les femmes et les filles, dans le contexte de ses activités opérationnelles et de coordination du système des Nations Unies, est plus important que jamais, car il a à voir avec le fait d'assurer un relèvement postpandémique durable qui tienne compte des questions de genre.

3. L'appui fonctionnel apporté à la Commission de la condition de la femme, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme et à d'autres instances intergouvernementales est demeuré au cœur des aspects normatifs de l'activité de l'Entité. En vue de renforcer la prise en compte des questions de genre dans les travaux et les documents de ces organes, l'Entité a continué d'axer son action sur la recherche de synergies entre la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et les progrès dans les domaines du développement durable, de la paix et de la sécurité, des droits humains et de l'action climatique.

4. Les aspects normatifs de l'activité de l'Entité contribuent à l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à la prise en compte des questions de genre dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui est d'autant plus important pendant la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. ONU-Femmes a continué de jouer un rôle de premier plan s'agissant de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, notamment dans le cadre de partenariats multipartites, pour veiller à ce que les femmes et les filles, en particulier celles qui font face à des discriminations multiples et croisées, ne soient pas laissées pour compte ou marginalisées davantage dans les efforts de relèvement.

II. Égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles

A. Commission de la condition de la femme

5. ONU-Femmes, qui assure le secrétariat fonctionnel de la Commission de la condition de la femme, a continué à ce titre d'aider cette dernière à assumer son rôle de principal organe décisionnel intergouvernemental chargé de définir des normes internationales et de formuler des recommandations pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles et leurs droits fondamentaux à travers le monde. Les services fournis en préparation de la soixante-cinquième session de la Commission et pendant celle-ci comprenaient un appui logistique et fonctionnel. En vue de la session, ONU-Femmes a élaboré divers documents destinés à servir de

supports aux dialogues interactifs de haut niveau et aux débats de groupes d'experts, et qui portaient notamment sur le thème prioritaire et le thème de l'évaluation.

6. Les conclusions concertées sur le thème prioritaire intitulé « Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles » (voir [E/2021/27-E/CN.6/2021/14](#)) se fondaient sur le rapport établi par le Secrétaire général sur la question ([E/CN.6/2021/3](#)). L'accent mis sur la prise en compte des questions de genre dans tous les aspects de la sphère publique et les répercussions de la violence à l'égard des femmes sur la participation pleine et effective des femmes et la prise de décisions, en particulier dans des contextes numériques, a permis d'élargir le cadre normatif international. En particulier, la Commission a demandé aux États Membres d'atteindre l'objectif de la parité entre les femmes et les hommes aux fonctions électives à tous les niveaux. En ce qui concerne les mesures à prendre, il a été recommandé ce qui suit : renforcer les cadres normatifs, juridiques et réglementaires ; prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique ; renforcer les réformes institutionnelles qui tiennent compte des questions de genre ; accroître la disponibilité de financements de qualité pour soutenir la participation des femmes à la vie publique ; mieux faire entendre la voix des femmes et ne laisser personne de côté dans la sphère publique ; s'attaquer aux causes profondes des inégalités de genre, et éliminer les obstacles qui entravent la participation pleine et égale des femmes. En outre, le contexte particulier de la pandémie de COVID-19 et de ses effets disproportionnés sur les femmes et les filles ont occupé le devant de la scène, tout comme le fait que le thème prioritaire s'inscrive dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie et de relèvement postpandémique.

7. ONU-Femmes a appuyé l'examen par la Commission des progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées adoptées à la soixantième session, sur le thème de l'autonomisation des femmes et de son lien avec le développement durable. Au total, 10 États Membres ont présenté, à titre volontaire, des informations sur les progrès qu'ils ont accomplis, les enseignements qu'ils ont tirés et les difficultés qu'ils ont rencontrées ainsi que les pratiques exemplaires et les moyens d'accélérer cette mise en œuvre qu'ils ont recensés. Dans son rapport sur le thème d'évaluation ([E/CN.6/2021/4](#)), le Secrétaire général a recensé les tendances de la mise en œuvre dégagées à partir des renseignements communiqués par 54 États et a examiné les répercussions de la pandémie sur l'autonomisation des femmes et le développement durable ainsi que les mesures prises par les États Membres en vue de renforcer les cadres normatif, juridique et stratégique, de renforcer les mécanismes institutionnels nationaux, de financer la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, de permettre aux femmes d'exercer davantage de responsabilités et de promouvoir leur pleine participation, dans des conditions d'égalité, à la prise de décisions, d'améliorer la collecte de données tenant compte des questions de genre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme 2030, de surveiller les effets spécifiques de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les hommes, et d'assurer le suivi des mesures adoptées pour faire face à celle-ci.

8. Pour préparer la session de la Commission, ONU-Femmes a collaboré avec ses partenaires à l'organisation de consultations régionales en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin de déterminer les priorités et de faciliter les échanges sur les bonnes pratiques. Au niveau mondial, en octobre 2020, l'Entité a réuni un groupe d'experts sur le thème prioritaire, qui a examiné le contexte actuel, recensé les principaux défis, tels que les lacunes dans les données, la violence à l'égard des femmes, les stéréotypes de genre et l'intersectionnalité, et formulé des recommandations spécifiquement axées sur diverses questions relatives à la participation des femmes à la prise de décisions et à la vie publique.

9. ONU-Femmes a continué de soutenir la Commission dans son rôle d'accélérateur de la prise en compte des questions de genre. L'Entité a renforcé les synergies et la cohérence avec les autres commissions techniques en soutenant la participation de la présidence de la Commission au débat consacré à l'intégration qui s'est tenu en juillet 2021, ainsi que les dialogues d'intégration préparatoires.

B. Prise en compte des questions de genre dans tout le système des Nations Unies

10. ONU-Femmes a établi, sur la base des contributions reçues de l'ensemble du système, le rapport annuel du Secrétaire général sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2020/50). Ce document contient une évaluation des progrès accomplis en 2020 par les entités et les équipes de pays des Nations Unies dans l'application du principe de responsabilité à l'intégration des questions de genre selon les indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies 2.0) et la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. ONU-Femmes apporte un appui technique aux entités et aux équipes de pays dans leur mise en œuvre du plan d'action 2.0 à l'échelle du système. Au total, 70 entités du système des Nations Unies ont rendu compte des progrès réalisés en 2020 (2 de plus qu'en 2019). Comme les années passées, les domaines dans lesquels les résultats sont le moins satisfaisants à l'échelle du système sont l'allocation des ressources financières (15 entités, soit 21 %, ont atteint ou dépassé leurs objectifs) et la représentation égale des femmes (18 entités, soit 26 %).

11. En ce qui concerne la contribution des plans stratégiques à tel ou tel objectif de développement durable et à des domaines thématiques prioritaires liés à l'égalité femmes-hommes, 52 entités au total ont déclaré se concentrer sur l'objectif 5 (3 de moins qu'en 2019). La plupart des entités ont promu l'égalité des genres dans les domaines socioéconomiques et liés aux droits humains : objectif 16 (19 entités), objectif 1 (17 entités), objectif 8 (16 entités) et objectifs 11 et 17 (12 entités par objectif). En revanche, seules quelques entités ont axé leur action en faveur de l'égalité des genres sur des domaines techniques, tels que l'objectif 7 (quatre entités) et les objectifs 9 et 12 (trois entités par objectif). Dans les domaines thématiques, les entités ont continué de donner la priorité à la mobilisation et à la participation des femmes (33 entités), à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et à l'autonomisation économique des femmes (20 entités par domaine) et à la promotion de normes et règles (19 entités), tandis que, comme les années précédentes, seules 5 entités ont donné la priorité au financement de la promotion de l'égalité des genres.

12. Trente-huit équipes de pays (contre 33 en 2019) ont établi la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes ; 17 d'entre elles ont rédigé des rapports complets comprenant une évaluation des 15 indicateurs de performance et l'élaboration d'un plan d'action. Au total, 21 équipes de pays ont établi un rapport d'activité annuel, d'où il ressort qu'il y a eu des améliorations en ce qui concerne 13 des 15 indicateurs de performance, en particulier en ce qui concerne les mécanismes de coordination de l'égalité des genres, la prise en compte de l'analyse des questions de genre dans l'analyse commune de pays, la prise en compte des questions de genre dans les résultats du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et la communication et le plaidoyer sur l'égalité des genres. D'après une analyse des rapports complets, les meilleurs résultats continuent d'être enregistrés, comme en 2019, dans le domaine de la collaboration et des

échanges avec les gouvernements, et les moins bons dans le domaine de l'allocation et du suivi des ressources.

13. ONU-Femmes a fourni une assistance technique au Conseil économique et social pour ce qui touche à la résolution 2021/7 du Conseil sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies. Dans la résolution, qui s'aligne sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2020, le Conseil se dit conscient du rôle du système des Nations Unies s'agissant d'assurer la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'action menée face à la COVID-19 et le relèvement, renforce l'accent mis sur la communication de l'information sur les résultats et souhaite que les documents stratégiques institutionnels et nationaux prennent en compte la problématique femmes-hommes dans le respect des priorités nationales des pays et en fonction d'un objectif spécifiquement axé sur l'égalité des sexes et que cette question et celle de l'autonomisation de toutes les femmes soient intégrées dans tous les autres domaines couverts par les objectifs de développement durable (la stratégie à deux volets).

14. L'Entité a établi le rapport du Secrétaire général sur les mesures prises et les progrès réalisés dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/76/185), où il est indiqué, notamment, que les progrès accomplis pour tenir compte des questions de genre dans les rapports du Secrétaire général soumis à l'Assemblée ont stagné lors des deux dernières sessions, tandis que le pourcentage total des résolutions de l'Assemblée tenant compte de ces questions a atteint un nouveau record lors de la soixante-quatorzième session, suivi d'une légère baisse à la soixante-quinzième session. ONU-Femmes a également établi le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (A/76/115), où il est constaté que, pour la première fois, la parité a presque été atteinte au niveau des sièges et parmi les chefs et chefs adjoints d'opérations de paix mais que c'est toujours aux postes de début de carrière que les femmes étaient le mieux représentées, leur part diminuant progressivement aux niveaux intermédiaire et supérieur, et qu'elles étaient également moins représentées dans les lieux d'affectation hors sièges, où les progrès demeuraient plus lents.

C. Partenariats multipartites

15. Le Forum Génération Égalité, qui s'est tenu à Mexico en mars et à Paris en juin-juillet 2021, a abouti à un engagement collectif historique en faveur de l'égalité des genres dans le monde. Le Forum a marqué le lancement de coalitions d'action dans six domaines thématiques : violence fondée sur le genre ; justice et droits économiques ; droit de disposer de son corps et santé et droits en matière de sexualité et de procréation ; action féministe pour la justice climatique ; technologies et innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes ; mouvements et leadership féministes – et Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire. En outre, le Plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes des coalitions d'action a été dévoilé dans le but de piloter la mise en œuvre d'un programme quinquennal d'action et d'investissement pour 2021-2026, et un solide dispositif d'application du principe de responsabilité, permettant de suivre et de mesurer les progrès accomplis, est en cours d'élaboration¹. Le Groupe des Amis pour l'égalité des sexes, qui a été lancé par le Gouvernement mexicain et réunit 20 États Membres, vise à promouvoir une action coordonnée pour une mise en œuvre

¹ Voir <https://forum.generationequality.org/fr>.

accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et d'autres engagements internationaux en faveur de l'égalité des genres. La mise au point de mécanismes et de partenariats spécifiques permettra de poursuivre, dans les années à venir, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres normatifs clés pour l'égalité des genres.

III. Développement durable

A. Suivi et examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030

16. ONU-Femmes a continué de soutenir le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle mondiale en contribuant au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Un des domaines d'intervention clés de l'Entité est resté l'appui technique aux gouvernements dans le cadre des préparatifs des examens nationaux volontaires en vue de faciliter la prise en compte des questions de genre. Sa participation aux forums régionaux pour le développement durable a également contribué à ce qu'une plus grande attention soit accordée aux questions d'égalité des genres.

17. Un deuxième domaine d'intervention important pour ONU-Femmes a été sa contribution aux préparatifs de fond du forum et aux discussions tenues lors de la session. L'Entité a mis son savoir-faire en matière de politiques et ses conseils techniques au service des consultations organisées par le Département des affaires économiques et sociales, ainsi que des données factuelles, en préparation des examens thématiques. Elle a organisé un laboratoire d'examen national volontaire sur les statistiques genrées et a coorganisé quatre manifestations en marge du forum. Au cours des négociations relatives à la déclaration ministérielle (E/HLPF/2021/1), ONU-Femmes a mis l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles en tant que question transversale à tous les objectifs. En outre, l'Entité a contribué aux travaux au titre du Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable, tenu le 18 septembre.

18. ONU-Femmes a apporté sa contribution à l'examen du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau, organisé lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale pour améliorer la prise en compte des questions de genre dans les activités du Conseil et dans le suivi et l'examen du Programme 2030.

19. ONU-Femmes a contribué à la production de nouvelles données destinées à améliorer le suivi mondial des objectifs compte tenu des questions de genre, notamment en renforçant la coordination mondiale interinstitutions pour mener des actions sur les données genrées². L'Entité a apporté son soutien à diverses initiatives interinstitutions, notamment le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées, le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, le Comité de coordination des activités de statistique, le Réseau géospatial des Nations Unies et le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages, ce dernier étant coprésidé par ONU-Femmes et la Banque mondiale.

20. ONU-Femmes a concouru au rapport du Secrétaire général intitulé « Point sur les objectifs de développement durable » (E/2021/58), en coordonnant les activités menées par diverses entités pour compiler les informations relatives à l'objectif 5 et

² Voir <https://data.unwomen.org/>.

en communiquant les données et statistiques se rapportant aux indicateurs dont l'Entité est responsable ou coresponsable. Grâce aux efforts de collecte de données déployés par ONU-Femmes, davantage de données sont désormais disponibles pour le suivi de l'objectif 5, chaque pays destinataire du programme Women Count (« Les femmes comptent ») de l'Entité disposant désormais d'au moins 40 % de données genrées nécessaires au suivi des objectifs³.

21. L'Entité a publié, en collaboration avec la Division de statistique des Nations Unies, le rapport annuel intitulé « Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes 2021 », qui présente les données les plus récentes sur l'égalité des sexes dans le contexte des 17 objectifs, en soulignant les progrès constatés, mais aussi les cas où la pandémie a interrompu les progrès⁴. Pour la première fois, le rapport inclut un outil de suivi de l'objectif 5 qui utilise les données les plus récentes pour chaque indicateur relevant de l'objectif 5 afin de suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale et régionale en matière d'égalité des sexes. Il en ressort qu'il reste encore beaucoup à accomplir dans ce domaine. Globalement, seul un des 18 indicateurs (y compris les sous-indicateurs) est jugé « proche de la cible » (indicateur 5.5.1 sur la proportion de sièges occupés par des femmes dans les administrations locales). Les données dans le temps restent extrêmement rares et, lorsqu'elles sont disponibles, elles révèlent des progrès limités, voire inexistantes, dans toutes les régions. Le niveau actuel est jugé comme situé « loin de la cible » en ce qui concerne deux indicateurs (indicateur 5.4.1 sur la proportion du temps consacré aux travaux domestiques et aux soins non rémunérés, par sexe, et indicateur 5.6.1 sur la proportion de femmes et de filles qui prennent des décisions éclairées en matière de santé procréative).

B. Relèvement post-COVID-19 durable et inclusif

22. ONU-Femmes a continué de formuler des directives de politique générale ciblées destinées à orienter l'action des gouvernements et d'autres parties prenantes, fondées sur les données disponibles les plus récentes recueillies dans toutes les régions, afin de contribuer à un relèvement postpandémique tenant compte des questions de genre et de s'attaquer aux inégalités préexistantes. Après avoir publié une série de notes de synthèse sur les incidences de la pandémie sur les femmes et les filles, l'Entité a continué d'établir des notes sur des questions liées aux mesures prises pour aider les organisations de défense des droits des femmes à combler les lacunes en matière de riposte ainsi que sur l'application d'une budgétisation tenant compte des questions de genre au soutien et au relèvement post-COVID-19. L'Entité s'est imposée comme chef de file mondial dans la promotion et la production de données et de statistiques genrées destinées à éclairer la mise au point de politiques et de programmes de lutte contre la pandémie.

23. En mars 2021, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes a actualisé la base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker, qui compile des informations sur les mesures de politique générale adoptées par les gouvernements du monde entier pour faire face à la pandémie et met en évidence les bonnes pratiques en matière de prise en compte des questions de genre ainsi que les lacunes en matière de politique et de financement. Près de 5 000 mesures prises dans 226 pays et territoires sont désormais recensées dans cet outil de suivi, dont quelque 1 600 mesures gouvernementales qui tiennent compte des questions de genre dans trois domaines : lutte contre la violence à l'égard

³ Voir <https://data.unwomen.org/women-count>.

⁴ Consultable à l'adresse suivante : <https://data.unwomen.org/publications/progress-sustainable-development-goals-gender-snapshot-2021>.

des femmes et des filles, soutien à la prestation non rémunérée de soins dans le milieu de vie et renforcement de la sécurité économique des femmes. Les données sur la représentation et le leadership des femmes dans 431 équipes spéciales COVID-19 réparties dans 187 pays révèlent que les femmes sont nettement sous-représentées dans les structures de prise de décision liées à la pandémie. Les informations de l'outil de suivi ont été largement citées dans des publications, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

24. Depuis mars 2020, ONU-Femmes, conjointement avec les organismes nationaux de statistique, les entités gouvernementales et les partenaires internationaux, a commandé des enquêtes rapides d'évaluation genrées sur les retombées socioéconomiques de la COVID-19 dans 57 pays, toutes régions confondues⁵. L'expérience a montré que, lorsque des données genrées sur les retombées de la pandémie sont recueillies, les gouvernements s'en servent pour mettre au point des politiques et des plans de relance tenant compte des questions de genre, essentiels pour reconstruire en mieux. Dans plusieurs pays, les résultats ont été utilisés pour orienter la mise au point de programmes visant expressément à atténuer les incidences économiques disproportionnées sur l'emploi – formel ou non – des femmes, par exemple la mise au point de subventions et de programmes de soutien aux femmes propriétaires de petites entreprises, pourvoyeuses de soins, travailleuses du secteur non structuré et demandeuses d'emploi ainsi qu'aux femmes en zone rurale. Les évaluations de la violence à l'égard des femmes menées dans 13 pays confirment que la pandémie de l'ombre – celle de la violence à l'égard des femmes – s'étend considérablement, du fait de la COVID-19. Les conclusions concernant le bien-être et la sécurité des femmes ont permis de renforcer les efforts déployés à l'échelle nationale pour lutter contre la recrudescence de la violence à l'égard des femmes et des filles imputable à la pandémie. Les informations tirées des enquêtes d'évaluation rapide genrées ont permis de mobiliser des crédits supplémentaires destinés à des stratégies nationales de riposte et de relèvement tenant compte des questions de genre ainsi que d'améliorer la collecte de données sur les retombées de la COVID-19. ONU-Femmes a continué d'actualiser les données ventilées par sexe et par âge sur les retombées sanitaires de la COVID-19, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que le tableau de bord de suivi de la COVID-19 et du genre, en coopération avec une dizaine d'organismes des Nations Unies, afin de mettre au point des ripostes genrées à la crise⁶.

C. Émancipation économique et sociale

25. ONU-Femmes a fourni un appui technique à l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen qu'elle a fait des points de l'ordre du jour spécifiques au genre et œuvré à renforcer la prise en compte des questions de genre dans toute une série de résolutions. L'Entité a contribué aux travaux d'autres instances, ainsi qu'à l'établissement de rapports et de documents d'orientation couvrant un large éventail de sujets essentiels pour l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles dans les domaines économique, social et environnemental.

26. ONU-Femmes a contribué à l'établissement de nombreux rapports du Secrétaire général en vue de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Le rapport sur l'amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural (A/76/241) fait le point sur les efforts engagés sur le plan national, notamment en ce qui concerne l'investissement dans la sécurité alimentaire et la nutrition ; le renforcement de la contribution essentielle des femmes rurales et autochtones à la biodiversité ; le

⁵ Voir <https://data.unwomen.org/rga>.

⁶ Voir <https://data.unwomen.org/resources/covid-19-and-gender-monitor>.

renforcement de la résilience face aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement ; l'amélioration de la protection sociale ; l'élimination de toutes les formes de violence et la mise à disposition de services essentiels ; l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données ventilées par sexe et par âge et de statistiques genrées. Le rapport sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes (A/76/245) informe sur les mesures que certains États ont prises pour améliorer l'accès des migrantes à la justice, en s'employant à sensibiliser les agents de la fonction publique et à renforcer la capacité des travailleuses migrantes de comprendre et d'exercer leurs droits, et pour améliorer l'accès des travailleuses migrantes à la protection sociale et aux services publics, quel que soit leur statut migratoire.

27. ONU-Femmes, en coordination avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, a fourni un appui technique aux États Membres durant les négociations sur la « Déclaration politique sur le VIH et le sida : mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030 » (résolution 75/284 de l'Assemblée générale). La déclaration recueille des engagements ambitieux visant à réduire le nombre de nouveaux cas d'infection à VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes, à réduire la proportion de femmes et de filles vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH qui subissent des inégalités et des violences fondées sur le genre, et à faire en sorte que les femmes et les filles en âge de procréer reçoivent les services dont elles ont besoin concernant le VIH et la santé sexuelle et procréative. ONU-Femmes a apporté sa contribution aux groupes thématiques de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida tenue en juin 2021.

28. ONU-Femmes a suivi les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et a prodigué des conseils techniques sur le projet de document final en soulignant l'importance de la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes de tous les secteurs qui touchent aux moyens de subsistance, au bien-être et à la résilience des femmes. L'Entité a organisé, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, deux manifestations parallèles destinées à présenter les possibilités d'action fondées sur les droits humains et tenant compte des questions de genre s'offrant aux pays les moins avancés.

29. Dans son rapport intitulé « Au-delà du COVID-19 : un plan féministe de durabilité et de justice sociale », publié en septembre 2021, ONU-Femmes fournit une feuille de route visionnaire mais concrète visant à placer l'égalité des sexes, la justice sociale et la durabilité au centre des mesures de relèvement post-COVID-19 et de transformation. Le plan cartographie les politiques ambitieuses et transformatrices relatives aux moyens de subsistance, aux soins et à l'environnement qui sont nécessaires et appelle à des approches spécifiques au contexte, à des stratégies adaptées et à un financement. Il identifie les leviers clés qui peuvent créer un changement ainsi que les actrices et acteurs aux niveaux mondial, national et local qui doivent prendre des mesures pour avancer en vue d'un avenir plus équitable et durable. Pour étayer le plan, une série de documents de réflexion ont été établis, sous la rubrique « Feminist Ideas for a Post-COVID-19 World », qui offrent une analyse approfondie d'experts sur les thèmes traités dans le rapport.

D. Protection de l'environnement et réduction des risques de catastrophe

30. ONU-Femmes a continué de participer aux réunions intergouvernementales de la Convention sur la diversité biologique, soit aux réunions formelles ou informelles de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, et à la première partie de

la troisième réunion du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les Parties à la Convention ont appuyé des éléments spécifiques des interventions d'ONU-Femmes, y compris une proposition tendant à faire figurer un objectif sur les questions de genre dans la première ébauche du cadre et une proposition tendant à ce que les gouvernements nomment une personne responsable de la coordination des questions d'égalité femmes-hommes qui dirigerait les processus de prise en compte des questions de genre dans leur travail de mise en œuvre de la Convention et du cadre.

31. ONU-Femmes a contribué à l'élaboration du plan d'action pour l'égalité entre les sexes dans l'après-2020 au titre de la Convention sur la diversité biologique en fournissant des commentaires écrits sur le projet de plan d'action et en participant à des consultations étendues et à une discussion virtuelle organisées par le secrétariat de la Convention. De nombreuses contributions de l'Entité, touchant notamment à la mise au point de mesures claires et réalisables par les différents acteurs et à la définition de produits livrables et d'échéances spécifiques pour chaque secteur d'activité, ont été intégrées dans les projets révisés. La tenue de réunions et de consultations connexes, ainsi que le renforcement des capacités des parties et d'autres acteurs, y compris les organisations de femmes et les experts en genre, sont quelques-unes des mesures indicatives proposées. Parmi les produits livrables possibles figurent des rapports et des recommandations spécifiques mettant en évidence les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les écarts et difficultés relatifs à la mise en œuvre de la Convention.

32. En collaboration avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU-Femmes a organisé un dialogue avec les parties et les experts afin de faciliter une discussion sur les principales considérations relatives à l'égalité des genres dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, du point de vue du fond et de la stratégie. À l'issue du dialogue, une note thématique et un résumé des recommandations ont été établis, dans lesquels ont été définis divers points d'entrée et approches pour l'intégration des questions de genre dans le cadre et ses mécanismes de mise en œuvre, y compris le plan d'action pour l'égalité entre les sexes dans l'après-2020. Ces supports de connaissances ont été diffusés auprès des parties, des observateurs et du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique comme contribution de fond aux préparatifs de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et de la troisième réunion du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui devraient toutes se tenir en mars 2022.

33. À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Femmes a appelé l'attention sur les questions d'égalité des genres et le rôle mobilisateur des femmes et des filles dans le contexte de l'action et de la riposte face aux changements climatiques, notamment en fournissant un appui technique aux parties durant les négociations relatives au projet de décision sur les questions de genre et les changements climatiques et en collaborant à des manifestations de haut niveau et à des expositions virtuelles. L'Entité a participé à la manifestation de haut niveau présidée par la Première Ministre écossaise, qui a lancé la déclaration de Glasgow sur le leadership des femmes en matière d'égalité des sexes et de lutte contre les changements climatiques, par laquelle les femmes chefs d'État ou de gouvernement et d'autres femmes dirigeantes se sont engagées à appuyer le leadership des femmes et des filles dans la lutte contre les changements climatiques. ONU-Femmes a participé à la manifestation de haut niveau organisée par la présidence de la Conférence des Parties (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) afin

de promouvoir des engagements plus audacieux en vue de soutenir la mise en œuvre des initiatives existantes, notamment le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Coalition d'action du Forum Génération Égalité sur l'action féministe pour la justice climatique.

34. Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, ONU-Femmes s'est efforcée de faciliter les systèmes, processus, plans, stratégies et budgets de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre en sensibilisant et spécialisant davantage les décideurs politiques aux questions de genre et en fournissant un soutien technique permettant de détecter et traiter les risques de catastrophe qui touchent particulièrement les femmes et d'intégrer les approches tenant compte des questions de genre dans les cadres politiques. C'est ainsi qu'en 2020, de nouveaux textes de lois, stratégies et plans ont permis de venir en aide à 107,5 millions de personnes supplémentaires grâce à des approches de la réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre.

35. En 2021, ONU-Femmes a fourni des supports de connaissances, des outils et des conseils sur la prise en compte des questions de genre dans les activités du système des Nations Unies. L'Entité a apporté son soutien au groupe des points de contact institutionnels sur la réduction des risques de catastrophe, en plaidant pour une mise en œuvre tenant compte des questions de genre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi qu'en apportant son soutien au rapport d'étape sur le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, où ont été recensés les domaines exigeant une plus grande prise en compte des questions de genre dans les activités du système des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe. Une étude conjointe – menée par ONU-Femmes, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Fonds des Nations Unies pour la population – sur l'état de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le leadership dans la réduction des risques de catastrophe a été entreprise entre avril et juin 2021. Les recommandations auxquelles elle a donné lieu ont été adoptées par les 50 entités des Nations Unies qui mettent en œuvre le Plan d'action et seront appliquées entre 2021 et 2030.

E. Financement du développement durable

36. L'Entité a appuyé la prise en compte des questions de genre dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Les conclusions et recommandations concertées ([E/FFDF/2021/3](#)) sont axées sur des stratégies de sortie de la crise permettant une reprise durable et inclusive et conçues de manière à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et à réduire le risque de chocs à l'avenir. Les États Membres, conscients que la COVID-19 touche les femmes de manière disproportionnée et que les progrès accomplis en vue de l'égalité des genres risquaient d'être perdus, se sont engagés à intensifier massivement les efforts faits pour parvenir à cette égalité en prenant des mesures sanitaires, sociales et économiques qui permettent de se relever de la pandémie tout en tenant compte des questions de genre. Faisant fond sur le rapport de 2021 sur le financement du développement durable et sur les conclusions concertées adoptées à la soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, les États Membres se sont également engagés à créer les conditions propices à la lutte contre la sous-représentation des femmes dans les structures décisionnelles et à combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes.

37. ONU-Femmes et le Département des affaires économiques et sociales ont coprésidé le groupe de travail sur l'égalité des genres du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, composé de 23 organismes, qui est chargé d'intégrer les données et analyses genrées dans le rapport annuel du Groupe de réflexion et d'éclairer les décisions stratégiques et les négociations intergouvernementales. Le rapport de 2021 a été établi sur la base d'une solide analyse des problèmes propres à chaque sexe dans le contexte de la COVID-19, faite par ONU-Femmes dans des domaines tels que la prestation de soins, la protection sociale et la politique budgétaire, compte tenu des conséquences socioéconomiques disproportionnées de la COVID-19 sur les femmes et les filles et du rôle clé de l'égalité des sexes pour une reprise économique résiliente et inclusive. Dans le rapport, il est recommandé de mettre en place un financement climatique tenant compte des questions de genre afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions d'adaptation et d'atténuation, ainsi que de combler le fossé numérique entre les sexes pour garantir l'accès équitable des femmes aux technologies et aux compétences numériques dont elles ont besoin pour bénéficier d'une éducation, de débouchés et d'une autonomisation économique.

38. L'Entité a fourni des contributions et des conseils pratiques aux groupes 1 et 2 de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, menée sous l'impulsion des Gouvernements canadien et jamaïcain et du Secrétaire général. Ce travail a donné lieu à une solide analyse des questions de genre et à des recommandations sur le travail décent, la protection sociale et le financement de l'égalité des sexes dans la note de synthèse du Secrétaire général de 2021 intitulée « Investir dans l'emploi et la protection sociale pour éradiquer la pauvreté et impulser une relance durable », ainsi qu'à des recommandations sur la reprise économique tenant compte des questions de genre formulées lors d'une réunion de chefs d'État et de gouvernement sur l'emploi et la protection sociale pour l'élimination de la pauvreté, tenue le 28 septembre 2021⁷. En outre, ONU-Femmes a contribué à renforcer les liens entre les orientations recommandées et la mise en œuvre à l'échelle nationale en présentant des pratiques mises en œuvre par des pays dans des domaines tels que la budgétisation tenant compte des questions de genre.

F. Science, technologie et innovation

39. ONU-Femmes a renforcé son action en faveur de la prise en compte des questions de genre dans le travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement en faisant des apports techniques destinés au rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/76/64-E/2021/11), ainsi qu'aux rapports de référence sur les deux thèmes retenus pour la vingt-quatrième session de la Commission. Grâce aux contributions de l'Entité, les documents de réflexion établis pour la réunion du groupe intersessions tenue en janvier 2021 comprenaient des sections sur la santé maternelle et les innovations en matière de santé tenant compte des questions de genre, y compris des exemples d'outils numériques mis au point par ONU-Femmes et ses partenaires, et sur l'utilisation des technologies de la chaîne de blocs permettant de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, l'accent étant mis sur un projet conjoint du Programme alimentaire mondial et d'ONU-Femmes pilotant l'utilisation de ces technologies pour appuyer les transferts de fonds en faveur des réfugiées.

⁷ Voir www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_policy_brief_on_jobs_and_social_protection_sept_2021.pdf.

40. Dans ses contributions au rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, portant sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation pour réaliser l'objectif de développement durable n° 5, établi en vue de la session extraordinaire de la Commission, ONU-Femmes a souligné les différents obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles pour accéder à la technologie, les disparités entre hommes et femmes face aux conséquences de l'intelligence artificielle, la multiplication des cas – facilités par la technologie – de violence et de harcèlement en ligne à l'égard des femmes et des filles, et la nécessité de promouvoir des systèmes d'innovation tenant compte des questions de genre. L'Entité s'est montrée favorable, en mai 2021, à l'idée de piloter, conjointement avec des partenaires, une application sur les disparités fondées sur le genre destinée à permettre de suivre la participation des femmes aux conférences internationales⁸.

IV. Droits humains

41. ONU-Femmes a continué de soutenir le travail du Conseil des droits de l'homme à ses sessions ordinaires et en relation avec l'Examen périodique universel, afin de renforcer la prise en compte des questions de genre. L'Entité a aidé les États Membres à se préparer à l'Examen périodique universel et les parties prenantes à établir leurs rapports, a contribué aux rapports des équipes de pays des Nations Unies, est intervenue lors de séances du Conseil et a concouru à l'application des recommandations au niveau national. Elle a continué d'apporter un soutien technique au Conseil pour l'aider à prendre davantage en compte les questions de genre dans ses résolutions relatives à toute une série de questions.

42. Dans d'autres interventions, portant notamment sur l'Examen périodique universel, ONU-Femmes a souligné la nécessité de protéger et de promouvoir les droits des femmes, notamment le droit à la santé, ainsi qu'en ce qui concerne les défenseurs et défenseuses des droits humains, les entreprises et les droits humains, les changements climatiques et le droit à un environnement sain, l'aggravation des inégalités durant la pandémie et les formes multiples et croisées de discrimination auxquelles sont soumises les femmes et les filles. En collaboration avec l'Union européenne, l'Entité a organisé une manifestation parallèle sur les jeunes militantes à l'occasion de la Journée internationale des femmes, qui a mis en lumière le vécu des personnes faisant face aux stéréotypes et à la discrimination fondés sur le genre, notamment dans l'éducation, la technologie numérique et l'accès à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes. ONU-Femmes a contribué à la prise en compte des questions de genre en participant à une table ronde de haut niveau sur le racisme et la discrimination vingt ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, ainsi qu'au débat annuel sur les droits humains des femmes, y compris une table ronde sur le relèvement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 dans des conditions d'égalité.

43. En coordination avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ONU-Femmes a appuyé l'application, dans toutes les régions, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'Entité a aidé les États parties à établir les rapports à présenter au titre de la Convention et à se préparer au dialogue constructif à mener avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à sa quatre-vingtième session, tenue en octobre 2021. Elle a apporté son concours à l'établissement de tous les rapports présentés au Comité par les équipes de pays des Nations Unies, notamment en coordonnant et en

⁸ Voir www.womenatthetable.net/g-app.

dirigeant la préparation de ces rapports. L'Entité a également apporté son concours à l'établissement des rapports parallèles des organisations de la société civile.

44. ONU-Femmes a fait une présentation à la vingt-quatrième session du Comité des droits des personnes handicapées sur le travail qu'elle accomplit pour contribuer à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, y compris pour ce qui est d'inclure la question du handicap dans la riposte et le renforcement de la résilience à la COVID-19. L'Entité a participé à la trente-deuxième session du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, appelant l'attention sur l'importance qu'il y a à tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des filles migrantes dans ses activités.

45. ONU-Femmes a continué d'étudier la question de l'intersection entre le genre et la migration dans le travail des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. L'Entité a contribué à l'établissement des rapports thématiques du Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants, notamment d'un rapport sur les moyens de répondre aux conséquences pour les droits de l'homme des mesures de renvoi de migrants sur terre et en mer ([A/HRC/47/30](#)) et d'un rapport sur les effets de la COVID-19 sur les droits humains des migrants ([A/76/257](#)), ce qui a permis de mettre davantage l'accent sur les perspectives en matière d'égalité des genres et l'expérience des migrantes. ONU-Femmes a également contribué à l'établissement du rapport thématique du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage ([A/HRC/48/52](#)) et de celui de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme ([A/76/157](#)).

46. Pour lutter contre la discrimination persistante à l'égard des femmes dans la législation, l'Entité a continué de travailler avec ses partenaires pour mettre en œuvre la stratégie multipartite en faveur d'une action accélérée, intitulée « Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030 », qui a pour objectif d'abroger, entre 2019 et 2023, les lois discriminatoires dans 100 pays moyennant des réformes dans six domaines thématiques. ONU-Femmes a mis en œuvre des programmes de justice conformément à la recommandation générale n° 33 (2015) du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et a soutenu 262 réformes juridiques entreprises à travers le monde, dont 16 % ont pris force de loi.

47. Dans le cadre de son travail au sein du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, et en collaboration avec le Centre international pour le développement des politiques migratoires, ONU-Femmes a contribué à l'élaboration d'un document d'orientation sur les vulnérabilités, qui facilitera la prise en compte du principe visant à ne pas faire de laissés-pour-compte dans les mesures de lutte contre la traite des personnes et orientera les recommandations sur la prévention de ce fléau. L'Entité a poursuivi son partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice afin de déployer des experts en matière de genre lors d'enquêtes initiées par le Conseil des droits de l'homme, notamment des enquêtes en Libye et en République arabe syrienne, en 2021.

V. Paix et sécurité et action humanitaire

A. Les femmes et la paix et la sécurité

48. En octobre 2021, le Conseil de sécurité s'est réuni en présentiel pour la première fois en 19 mois. Il a évalué les progrès accomplis dans le cadre de son programme sur les femmes et la paix et la sécurité dans un contexte qui n'incite guère à l'optimisme,

celui des crises aggravées par les incidences de la pandémie de COVID-19⁹. Dans son rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), établi en coordination avec ONU-Femmes, le Secrétaire général accorde une attention particulière à l'objectif visionnaire consistant à inverser la tendance à la hausse en matière de dépenses militaires et à investir davantage dans la sécurité humaine¹⁰. Les études révèlent que, dans les pays sortant d'un conflit, des dépenses militaires élevées augmentent le risque de résurgence du conflit. Elles montrent également que l'investissement dans l'égalité des genres est très rentable en termes de dividendes de la paix. Or, partout dans le monde, les dépenses militaires continuent d'augmenter. En 2020, le niveau des dépenses militaires a augmenté de 2,6 %, atteignant près de 2 000 milliards de dollars et dépassant les dépenses de santé consenties en lien avec la pandémie, en particulier dans les pays fragiles ou touchés par des conflits. La période considérée dans le présent rapport a été marquée par une vague de violences politiques dirigées contre les femmes dans la vie publique, notamment les jeunes femmes, les élues et les candidates, les journalistes, les manifestantes et les défenseuses des droits humains, ainsi que par des revirements spectaculaires de la situation dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Mali, le Myanmar et le Yémen. Le rapport a été présenté au Conseil par la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes lors du débat public qui s'est tenu, en octobre 2021, sur la question concernant les femmes et la paix et la sécurité¹¹.

49. Assurant le secrétariat du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ONU-Femmes a continué d'apporter un appui technique aux membres du Conseil et aux entités des Nations Unies pour les aider à mieux prendre en compte les préoccupations concernant l'égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité dans les débats et les décisions du Conseil. Le Conseil a reçu des informations et des analyses détaillées, notamment dans des rapports de l'Organisation des Nations Unies et des exposés de dirigeantes de la société civile, précisant le sens et étendant la portée des références faites aux femmes et à la paix et à la sécurité dans ses résolutions et dans les déclarations de sa présidence.

50. L'Entité a hébergé le secrétariat du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, lancé lors du Forum Génération Égalité¹². Au mois d'octobre 2021, 153 signataires, parmi lesquels des États Membres, des organisations régionales, des entités des Nations Unies et des acteurs du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires, avaient approuvé le préambule du Pacte et les mesures préconisées dans le cadre associé. Les signataires du Pacte établiront un mécanisme volontaire de suivi et d'application du principe de responsabilité pour honorer les engagements pris, renforcer la coordination entre les mécanismes, les systèmes, les réseaux, les partenariats et les capacités existants du Pacte, faire mieux connaître le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que l'égalité des genres dans l'action humanitaire et en promouvoir le financement.

51. ONU-Femmes a joué un rôle crucial en appuyant l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux en tant qu'outil principal permettant de transposer les cadres mondiaux relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité en stratégies, actions et résultats spécifiques au niveau national. Il s'est agi notamment de réunir des parties prenantes multiples et diverses, d'offrir des espaces de dialogue neutres, de sensibiliser et de contribuer à l'élaboration d'un programme commun. Au mois d'août 2021, 98 pays et territoires avaient adopté des plans d'action portant spécifiquement

⁹ Résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2467 (2019) et 2493 (2019) du Conseil de sécurité.

¹⁰ Voir S/2020/946, par. 113.

¹¹ Voir <https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/women-peace-security>.

¹² Voir <https://wpshcompact.org/>.

sur les femmes et la paix et la sécurité et 12 organisations régionales s'étaient dotées de stratégies ou plans régionaux sur le sujet. L'Entité a continué d'assurer le secrétariat du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, qui aide les États Membres et les organisations régionales à améliorer et renforcer l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et sa prise en compte dans les structures décisionnelles¹³.

52. Guidée par les résolutions 2242 (2015) et 2467 (2019) du Conseil de sécurité, ONU-Femmes a présidé le groupe de travail du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme chargé de l'adoption d'une démarche tenant compte de la dimension de genre dans la prévention et la répression du terrorisme. Après la consultation numérique mondiale concernant les dimensions de genre de l'extrémisme violent et des réponses apportées dans le cadre de la lutte antiterroriste, l'Entité a coordonné avec ses partenaires le plaidoyer en faveur d'un langage fort lié aux questions de genre dans le cadre du septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, la résolution qui a été adoptée par l'Assemblée générale, en juin 2021, comporte plusieurs références renforcées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

53. ONU-Femmes a joué un rôle clé s'agissant de favoriser les activités de consolidation de la paix tenant compte des questions de genre et de soutenir les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix menées par les femmes et les jeunes. L'Entité a continué de travailler en partenariat solide avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix : tous deux ont soutenu conjointement l'élaboration du plan d'action adopté par la Commission de consolidation de la paix pour donner suite à l'examen fait en 2020 de l'application de la stratégie de la Commission relative aux questions de genre. Le nombre de bâtisseuses de la paix qui ont pris la parole devant la Commission a considérablement augmenté, passant de 6 en 2019 à un nombre record de 25 en 2020. En octobre 2021, la Commission a tenu une réunion au niveau des ambassadeurs sur le renforcement du rôle prépondérant des femmes dans la consolidation de la paix et la pérennisation des efforts de paix.

54. L'Entité a contribué à mieux faire comprendre les effets disproportionnés des changements climatiques sur les femmes ainsi que le rôle que jouent ces dernières dans la gestion des risques climatiques et leur influence sur les résultats normatifs. À la réunion du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité tenue en septembre 2021, les États Membres ont souligné qu'il importait que les femmes contribuent à la mise au point d'interventions de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

55. ONU-Femmes a continué de collaborer avec la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, notamment dans le cadre de missions d'évaluation virtuelles effectuées en Libye et en Somalie, en veillant à ce que les droits des femmes soient au cœur du travail fait par l'Organisation en matière de justice, d'administration pénitentiaire et de maintien de l'ordre.

56. L'Entité a appuyé l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix », dont la deuxième phase exige l'intégration complète et accélérée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans chacune des sept priorités pour 2021-2023. Le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix, dont ONU-Femmes assure le secrétariat, a continué de se révéler essentiel pour aider les États Membres à augmenter le nombre de femmes en uniforme déployées dans les opérations de paix des Nations Unies. En 2021, il a permis d'apporter un soutien financier à 11 institutions chargées de la sécurité dans sept pays

¹³ Voir <https://wpsfocalpointsnetwork.org/>.

fournisseurs de contingents ou de personnel de police. En outre, ONU-Femmes a mis au point un format virtuel du cours destiné aux femmes officiers, qui a été dispensé à six reprises depuis septembre 2020 à 180 participantes de 64 pays ; le premier cours francophone de ce type a été également dispensé. Le Fonds et le cours contribuent tous deux à faire progresser la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028.

57. ONU-Femmes a continué de suivre les tendances mondiales en ce qui concerne le financement de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et d'en rendre compte. Le partenariat de l'Entité avec le Fonds pour la consolidation de la paix a servi d'inspiration pour d'autres fonds de financement commun, où le but recherché est de suivre et d'augmenter les allocations axées sur le genre, notamment pour le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. En 2020, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé des investissements de 173 millions de dollars dans 41 contextes et alloué 40 % de ce montant à la promotion de l'égalité des genres, soit la même part que les deux années précédentes. Il a également approuvé l'octroi de 19,2 millions de dollars à la promotion des droits humains et à l'appui aux défenseuses et défenseurs des droits humains et les artisanes et artisans de la paix, notamment à celles et ceux qui sont lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes.

58. Le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, dont ONU-Femmes assure le secrétariat, a continué de fournir un financement direct, dédié et flexible à des organisations féminines de la société civile¹⁴. Depuis son lancement, en 2016, le Fonds a financé et soutenu les capacités de plus de 420 organisations de la société civile locales et de proximité dirigées par et travaillant avec des femmes dans 26 pays touchés par des conflits et des crises à travers le monde. En mars 2021, le Fonds a lancé une nouvelle campagne visant à investir dans 1 000 femmes chefs de file et leurs organisations de la société civile qui s'emploient à édifier des communautés plus pacifiques et plus résilientes, le but étant de mobiliser 112 millions de dollars avant la fin de 2025.

B. Action humanitaire

59. Pendant le débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil économique et social, ONU-Femmes a coorganisé une manifestation de haut niveau sur le leadership, la prise de décision et la participation des femmes et des filles dans les situations humanitaires, dans le but de présenter des exemples de travail associant des femmes et des filles réfugiées et les incidences de leur leadership sur la prise de décisions dans le domaine humanitaire.

60. ONU-Femmes a continué de jouer un rôle de premier plan au sein du Groupe de référence pour les questions de genre du Comité permanent interorganisations et a dirigé l'élaboration du rapport annuel sur le dispositif d'application du principe de responsabilité concernant les questions de genre, outil principal du système humanitaire mondial servant à vérifier l'adhésion à la politique du Comité en matière de genre dans tous les contextes humanitaires officiels. Le rapport de 2020 fait état de progrès mitigés au niveau mondial, accompagnés d'une amélioration dans la plupart des domaines prioritaires sur le terrain : 80 % des produits de l'équipe dirigeante du Comité reflétaient les normes et les engagements de la politique en matière de genre, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux 33 % de 2019. Pour la première fois depuis l'adoption de la politique en matière de genre de

¹⁴ Voir <https://wphfund.org/>.

2017, plus de la moitié des aperçus des besoins humanitaires (55 %) ont révélé que des données ventilées par sexe et par âge avaient été utilisées et une analyse des questions de genre avait été faite. Les résultats ont également révélé l'importance que revêtaient les mécanismes de coordination au niveau national pour mettre en œuvre des engagements cruciaux : si 68 % de tous les contextes humanitaires ayant répondu ont déclaré avoir consulté des organisations de défense des droits des femmes, 82 % l'ont fait dans des contextes où des groupes de travail en matière de genre étaient actifs.

61. Le plaidoyer mondial fait par le groupe des Amis du genre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), co-présidé par ONU-Femmes et CARE International, a abouti à des résultats et activités consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles dans des situations humanitaires dans le cadre de Grand Bargain 2.0, adopté en 2021. La référence au leadership des intervenantes et intervenants locaux et des organisations de femmes a été intégrée avec succès dans le pilier sur la priorisation et la coordination, tandis que les interventions stratégiques tenant compte des questions de genre ont été intégrées dans les quatre piliers de résultats.

VI. Appui à la mise en œuvre d'orientations générales

62. Le renforcement des normes, des politiques et de la réglementation mondiales en matière d'égalité femmes-hommes et d'autonomisation des femmes est un axe fondamental des activités opérationnelles d'ONU-Femmes. L'Entité aide les États Membres, à leur demande, à renforcer leurs capacités nationales, notamment par des orientations et un appui à l'élaboration de programmes, notamment un appui aux préparatifs en vue de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, et au suivi. Conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020 (résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale), l'Entité a tenu compte systématiquement du climat et de l'environnement dans ses programmes et son Plan stratégique pour la période 2022-2025. Les activités opérationnelles d'ONU-Femmes sont fortement inspirées par les engagements pris en faveur de politiques et de stratégies de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques tenant compte des questions de genre dans les précédentes conclusions concertées.

63. ONU-Femmes a aidé les gouvernements à tenir compte des questions de genre dans leurs politiques et plans nationaux concernant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la protection et la préservation de l'environnement, et la réduction des risques de catastrophe. Ainsi, l'Entité a facilité la prise en compte des questions de genre dans les politiques nationales relatives au climat et à la réduction des risques de catastrophe en Albanie, au Bangladesh, au Cambodge, en Serbie, au Tadjikistan, au Viet Nam et dans d'autres pays, et a renforcé la capacité des mécanismes nationaux d'égalité des sexes de diriger les processus de lutte contre les changements climatiques. Au Chili, ONU-Femmes a œuvré à renforcer les politiques de l'environnement dans le but de produire des indicateurs et des statistiques sur le genre et les changements climatiques, en particulier en ce qui concerne la biodiversité, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, et les villes. En Équateur, l'Entité a contribué à l'élaboration du plan d'action national sur le genre et les changements climatiques pour la région amazonienne en établissant un rapport sur le recensement de disparités entre les femmes et les hommes, les avantages des interventions, et la définition de mesures et d'indicateurs.

64. L'Entité a aidé les gouvernements et autres partenaires à renforcer leur capacité de mettre en œuvre les priorités nationales. Le bureau multipays d'ONU-Femmes

dans les Caraïbes et les bureaux de pays au Chili et en Serbie ont élaboré des notes de synthèse, des manuels et des supports de formation sur l'égalité des sexes et les changements climatiques. L'Entité, en collaboration avec des partenaires, a contribué à renforcer les capacités des décideurs en matière de réduction des risques de catastrophe en organisant une formation en matière de collecte de données et a veillé à ce que la collecte de données de référence faite en lien avec le Cadre de Sendai au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, au Sénégal et au Tchad tienne compte des questions de genre. ONU-Femmes a fait progresser l'orientation normative et opérationnelle sur la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience en fournissant, notamment aux organismes intergouvernementaux régionaux, une orientation politique et en organisant des activités de recherche et de cartographie sur la réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre et de handicap dans la région Asie-Pacifique, en apportant des contributions à l'élaboration du Plan d'action pour la période 2021-2024 visant à appliquer le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie-Pacifique, et en participant, en tant que membre essentiel, aux travaux du Groupe de parties prenantes sur le genre. À El Salvador, ONU-Femmes a lancé une coalition nationale destinée à appuyer une action conjointe sur l'égalité des sexes et les changements climatiques, qui bénéficie du soutien du Gouvernement et associe une diversité de parties prenantes ; en Albanie, en Bolivie et en Haïti, ONU-Femmes a facilité le renforcement des capacités des femmes rurales et autochtones.

65. Les projets d'ONU-Femmes ont contribué à la création d'une base factuelle et à la mise en œuvre des engagements liés au lien entre égalité des sexes et action climatique. Le programme « Women Count » (Les femmes comptent) a aidé les pays à définir des indicateurs et à concevoir et réaliser des enquêtes sur le lien entre genre et environnement. Dans le cadre de l'initiative visant à reconstruire en mieux dirigée par ONU Femmes, l'Entité a fourni un soutien dans le domaine du genre et de la résilience dans six pays, notamment en y recueillant des données sur la violence faite aux femmes dans le contexte de crises environnementales. Grâce au projet EmPower: Women for Climate-Resilient Societies, ONU-Femmes en Asie-Pacifique a élaboré des rapports sur l'état de l'égalité des sexes et des changements climatiques et sur l'ambition climatique et l'égalité des sexes dans les contributions déterminées au niveau national, et fait une évaluation des capacités des organisations de la société civile, organisé des formations destinées aux organisations de femmes et de la société civile pour renforcer le rôle mobilisateur des femmes dans le cadre de l'action climatique, et formulé des conseils et des indicateurs types aux fins de la prise en compte des questions de genre dans les statistiques sur le climat et les catastrophes. Dans le cadre du programme phare d'ONU-Femmes sur la participation des femmes aux chaînes de valeur agricoles résilientes au climat, des chartes foncières tenant compte des questions de genre ont été élaborées au Mali, en République centrafricaine et au Sénégal, en tant qu'instruments efficaces permettant de reconnaître et de protéger les droits fonciers des femmes au niveau local. L'Entité, en collaboration avec la Banque africaine de développement, a établi un rapport d'orientation qui recense les débouchés s'offrant aux femmes dans les emplois verts en Afrique et définit les interventions politiques à court et moyen terme requises pour que les femmes puissent saisir les chances à venir dans l'économie verte.

VII. Conclusion

66. Alors que les répercussions de la pandémie sur les progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles continuent de faire l'objet d'évaluations et d'études, l'apport aux mécanismes et

organismes intergouvernementaux d'un appui dans le domaine de l'élaboration des normes est demeuré prioritaire pour ONU-Femmes en 2021. S'appuyant sur ses travaux antérieurs, l'Entité a renforcé ses engagements et ses contributions à divers mécanismes thématiques liés à des questions cruciales dans le contexte de la COVID-19 et de la nécessité de reconstruire en mieux, comme les données et statistiques ainsi que la science, la technologie et l'innovation. Elle a recherché des synergies dans le cadre des dimensions normative, opérationnelle et coordinatrice de son mandat et a noué des partenariats forts et solides pour les coalitions d'action lors du lancement, à l'occasion du Forum Génération Égalité, du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire. Son nouveau Plan stratégique pour 2022-2025 fournit un plan d'action global pour une action urgente et soutenue qui permette de s'attaquer aux causes profondes des inégalités et d'opérer des changements systémiques plus importants, ce qui contribuera à l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à une application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 tenant compte des questions de genre.

67. La soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme est l'occasion exceptionnelle d'évaluer les progrès accomplis et de remédier aux lacunes et aux difficultés rencontrées s'agissant de tenir compte des questions de genre dans les politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophe, et d'assurer la participation pleine, effective et véritable des femmes à toutes les prises de décisions. ONU-Femmes aidera la Commission à renforcer le cadre normatif mondial grâce à des engagements ambitieux pris en vue de réaliser l'égalité femmes-hommes et de permettre à toutes les femmes et à toutes les filles de parvenir à l'autonomie et d'exercer leurs libertés et leurs droits fondamentaux dans le contexte de crises mondiales imbriquées, comme le sont la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques.
